

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

JOURNAL D'HYGIENE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

VOL. I.

MONTRÉAL, 15 JUILLET 1884.

No. 5.

L'UNION MÉDICALE ET LE JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE.

Dans son dernier numéro, celui de Juillet, l'Union Médicale, dans le but de nous être utile, critique l'article que nous avons donné à nos lectrices particulièrement, plus qu'à nos lecteurs, concernant la diarrhée des enfants. Des études de ce genre, dit-on, appartenant uniquement à la médecine, n'étant pas du cadre de l'Hygiène, ne devraient pas être traitées dans un journal d'Hygiène populaire, et on conclut en disant que ce dernier ne gagnera pas dans la publication de semblables articles qui tendent à substituer la famille à l'homme de l'art.

Si c'était dans notre programme de faire de la médecine populaire, du Raspail en un mot, notre confrère aurait raison; mais nous lui demandons en grâce de ne pas supposer qu'il en est ainsi.

Voici pourquoi nous avons fait cet article.

La diarrhée des enfants contribue plus que toutes les autres maladies réunies de l'enfance à augmenter le chiffre de la mortalité infantile de Montréal. La cause de cette funeste exception en faveur de Montréal, nous croyons la trouver dans l'ignorance de notre population. On attribue la diarrhée à une seule cause; la dentition et on s'abstient de faire soigner les en-

fants malades; c'est pourquoi nous avons développé longuement les causes nombreuses de la diarrhée des enfants, afin de bien établir que c'était une profonde erreur de croire qu'il n'y avait qu'une seule et unique cause à cette maladie. Mais ce n'est pas là probablement la faute; elle consiste dans le fait que nous avons voulu faire de la médecine pratique, en parlant du traitement. Ici encore nous avons voulu combattre un préjugé populaire qui tend à établir que la diarrhée des enfants n'ayant qu'une seule cause la dentition ne peut pas être guérie; ce préjugé populaire va plus loin, il est convaincu que la diarrhée, quelqu'en soit la cause, comme la plupart des maladies de l'enfant, ne peut pas être soignée et conséquemment guérie par le médecin.

Ce préjugé a été créé et mis au monde par les commères et un grand nombre de médecins qui partagent cette fatale opinion.

Or, en face de ces dispositions déplorables de notre population, que nous n'exagérons certainement pas, nous avons pensé qu'il était de notre devoir, de traiter d'une manière simple tout en étant scientifique, cette maladie, devant nos lecteurs, tant au point de vue du traitement qu'au point de vue des causes.

Nous avons voulu prouver que cette maladie de l'enfance avait un traitement,

qu'il fallait y recourir par l'intermédiaire du médecin, auquel nous ne voulons pas nous substituer, qu'il fallait enfin faire soigner nos enfants, que la vieille opinion — erreur profonde, que nous venons de mentionner plus haut, n'avait plus sa raison d'être, qu'aujourd'hui la médecine avait la noble prétention de guérir cette terrible maladie de l'enfance, de Montréal particulièrement. C'est en faisant connaître au peuple les progrès de la médecine que nous réussirons à lui faire comprendre ce qu'il ignore, c'est-à-dire que les enfants doivent être soignés comme les adultes. La conclusion que nous avons voulu faire tirer au lecteur est celle-là ; et nous sommes convaincu qu'après avoir fait la lecture de notre article, plusieurs ont dû se dire : quand notre enfant aura la diarrhée, nous le ferons soigner. C'est la notre seule prétention, que nous considérons comme une obligation qui s'impose ; notre devoir, comme celui de la société d'Hygiène est de combattre l'ignorance publique, les causes de la mortalité exagérée ; or, quand une maladie prend un caractère épidémique, elle sort pour ainsi dire du cadre uniquement médical, pour tomber sous le contrôle de l'hygiène qui doit nécessairement donner tous les renseignements au peuple pour diminuer le chiffre fatal ; c'est ce que les grandes sociétés scientifiques font tous les jours aujourd'hui au sujet du choléra asiatique. C'est ce que nous avons voulu faire au sujet du choléra infantum ; on ne se substitue pas alors à la médecine, on la généralise, on la vulgarise occasionnellement, voilà tout : en face d'un péril grandissant d'un ennemi aussi désespérément destructeur, il faut donner des armes à tous.

Loin de nous la pensée de vouloir couler au lecteur des prescriptions personnelles, notre confrère aurait pu nous faire la charité de ne pas supposer, que nous avons

fait un long travail comme celui-là, dans le but de faire réclame semblable.

Non, nous sommes à l'œuvre pour une cause commune et si profit doit résulter du travail, les bons confrères de l'Union Médicale auront certes large part.

Nous ne pouvons terminer cette réponse sans remercier bien cordialement l'Union Médicale de l'attention qu'elle nous témoigne et que nous lui demandons de vouloir bien continuer. Si tous les journaux français de notre ville, nous accordaient autant d'égards, le Journal d'Hygiène Populaire y gagnerait beaucoup, et le but que nous poursuivons serait plus facilement atteint.

SÉVÉRIN LACHAPPELLE, M. D.

LA STATISTIQUE.

On avait observé depuis longtemps que certains faits de la vie humaine se reproduisaient avec une régularité, c'est-à-dire dans un ordre toujours le même, semblable au retour prévu des phénomènes naturels périodiques : mais l'attention n'avait, d'abord, été portée que sur les faits par lesquels l'homme touche directement à la nature, faits sur lesquels il n'exerce qu'une action presque nulle, comme la mort, ou qu'une action instinctive, comme la naissance et à certains égards, aussi le mariage. Plus tard l'attention fut appelée sur la régularité des phénomènes moraux, ou, comme dit Quételet, " des lois qui régissent le moral de l'homme : On retrouva là encore ce même retour en nombre régulier constaté dans les faits physiques et l'emploi du terme *Loi* pour ce retour régulier des mêmes faits et pour la constance des proportions fut adopté.

Nous allons transcrire un passage entier du principal ouvrage de ce illustre savant (Physique sociale) : " Ce que

nous disons de la mortalité de l'homme peut s'entendre de ses facultés physiques et même de ses facultés morales. Si nous voulons acquérir la connaissance des lois générales auxquelles ces dernières facultés sont soumises nous devons réunir des observations en assez grand nombre pour que tout ce qui est purement accidentel s'en trouve éliminé. Si, pour faciliter cette étude, on pouvait enrégistrer toutes les actions des hommes, on devrait s'attendre à en voir, d'une année à l'autre, le nombre varier dans les limites tout aussi larges que les caprices de la volonté. Cependant, ce n'est pas ce que l'on observe, du moins pour la classe des actions qu'on est parvenu à enrégistrer jusqu'à présent. Je ne citerai qu'un exemple, mais il mérite l'attention du philosophe.

“ Dans tout ce qui se rapporte aux crimes, les mêmes nombres se reproduisent avec une constance telle qu'il serait impossible de la méconnaître, même pour ceux des crimes qui sembleraient devoir échapper le plus à toute précision humaine, tels que les meurtres, puisqu'ils se commettent, en général, à la suite de rixes qui naissent sans motif et dans les circonstances, en apparence, les plus fortuites. Cependant, l'expérience prouve que non seulement les meurtres sont annuellement à peu près en même nombre, mais encore que les instruments qui servent à les commettre sont employés dans les mêmes proportions. ”

“ Cette constance avec laquelle les mêmes crimes se reproduisent annuellement dans le même ordre et attirent les mêmes peines dans les mêmes proportions, est un fait des plus curieux que nous apprennent les statistiques des cours; je me suis particulièrement attaché à la mettre en évidence dans de différents écrits : *Il est un budget qu'on paie avec*

une régularité effrayante, c'est celui des prisons, des bagnes, et des échafauds; c'est celui-là surtout qu'il faudra s'attacher à réduire, et chaque année les nombres sont venus confirmer mes prévisions, à tel point que j'aurais pu dire, peut-être avec plus d'exactitude : Il est un tribut que l'homme acquitte avec plus de régularité que celui qu'il doit à la nature et au trésor de l'Etat : c'est celui qu'il paie au crime !— Triste condition de l'espèce humaine ! Nous pouvons énumérer d'avance combien d'individus souilleront leurs mains du sang de leurs semblables, combien seront faussaires, combien seront empoisonneurs, à peu près comme on peut énumérer d'avance les naissances et les décès qui doivent se succéder. ” Nous avons cru devoir donner en entier ce passage, malgré la déclamation qui le termine. Cette déclamation est un pendant à celle de Malthus parlant de l'homme qui naît dans un monde déjà occupé : “ au grand banquet de la nature, il n'y avait pas de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre d'elle-même cet ordre à exécution. ” Malthus a supprimé plus tard ce passage; on n'en a pas moins continué à lui reprocher.

Si la statistique constate par les chiffres qu'elle recueille les lois qui régissent la population au point de vue physique aussi bien qu'au point de vue moral, L'hygiène intervient par ses conseils et modifie la sévérité des lois dont l'homme abandonné à lui-même subit toute la rigueur. Par l'éloignement des causes de destruction, par l'action d'un régime conforme aux vœux de la nature, elle prolonge la vie; et, par l'influence qu'exerce sur le moral, le physique mieux alimenté et replacé dans un milieu plus sain, elle diminue les emportements de la passion et par suite la fréquence du crime. L'hygiène a pour

but en modifiant les milieux physiques de rendre les hommes plus énergiques au travail, instruits, moraux et de les laisser ensuite libres de développer, au sein de la sécurité sociale la plus complète, leur activité laborieuse.

LA FERME LOGAN ET LES ÉGOÛTS COLLECTEURS DE LA RUE ROY ET DE L'AVENUE COLBORNE.

L'apathie inexcusable du Conseil d'Hygiène et de salubrité de la cité dont le mandat est de veiller à la conservation de la santé publique, nous oblige de signaler à la sérieuse attention des citoyens de la partie Est, l'état sanitaire déplorable du ravin situé au nord de la rue Sherbrooke, entre la rue St Denis et l'École Normale, afin de contraindre nos autorités municipales à modifier, à bref délai, ce cloaque d'infection.

La nature a fait de la Ferme Logan une station de santé, mais le déversoir, au ravin, de l'égout collecteur de la rue Roy porteur des immondices de presque tous les égouts des rues comprises entre les rues Sherbrooke et Rachel, en fait une station dangereuse au plus haut degré. Tout le parcours du ravin sert de conduit ouvert de connection de l'égout collecteur de la rue Roy à celui de l'Avenue Colborne dont l'embouchure est au ravin au nord de la rue Sherbrooke, près de l'École Normale.

Le méphétisme le plus délétère s'exhale de ce foyer d'infection qui, activé, au printemps, par la crûe des eaux et la chaleur du soleil, corrompt et charge l'atmosphère des germes les plus morbifiques.

Une pareille infraction aux lois de l'Hygiène se maintient depuis nombre d'années et surtout au temps que le monde entier est sous le coup d'une même frayeur à l'égard des fléaux qui déciment la

France (le choléra) et l'Angleterre (la variole).

Les citoyens de cette partie de la ville dont nous ne sommes que l'écho dans la plainte que nous formulons, espèrent que le conseil d'Hygiène mettra fin à un état de chose si dangereux pour le voisinage et tous ceux qui (et ils sont en grand nombre) font de cet endroit un lieu de promenade et d'amusements.

Nous signalons donc, aujourd'hui, la nécessité d'unir les deux égoux collecteurs ci-haut mentionnés par un conduit qui recevra, en même temps, les eaux stagnantes et corrompues du ravin.

A l'œuvre donc, messieurs les édiles, l'hygiène vous reclame.

VIANDE ET TUBERCULE.

L'Union Médicale ne veut pas accepter nos conclusions au sujet de la viande tuberculose; c'est l'opinion, pourtant, qui prévaut partout, et qui est résolue pratiquement, comme nous l'avons résolu.

Nous croyons que nos confrères sont trop sévères et que l'application d'une sévérité semblable ne peut être admise, ou si jamais elle est admise, le mal produit par une semblable réponse sera plus grand que le bien acquis.

Dans les réformes hygiéniques, il ne faut pas semer la révolution partout; il faut y aller avec prudence, et malgré qu'il est dit que pour atteindre le but, il faut tendre à le dépasser, ici il ne faut pas vouloir aller trop loin, si nous voulons avancer un peu.

L'inspection réglementaire, par un homme compétent, est une satisfaction suffisante pour le public, elle doit nous suffire, et nous ne devons pas prétendre, qu'une viande, que la science ne peut pas reconnaître comme malsaine, doive être refusée à la consommation.

DES BAINS.

BAINS DE MER.

Les bains de mer sont efficaces dans tous les cas où le signe principal de l'économie est l'atonie (faiblesse) vitale. Le séjour de la mer, comme le séjour dans toutes les stations d'eaux alcalines que la nature a enrichies de ses dons, produit une influence des plus avantageuses sur le moral, qui ne contribue pas peu au rétablissement des forces.

Les bains de mer agissent par la température basse que ses eaux possèdent, par le va et vient continuel des flots, qui produit une espèce de massage salulaire, par sa composition chimique qui, entre autres effets, favorise la réaction et rend plus supportable le froid dans l'eau de mer que dans l'eau douce, à température égale.

La saison des bains de mer s'étend du 15 Juillet au 1er Septembre.

Durant la canicule la mer est avantageuse pour les personnes qui craignent une forte soustraction de calorique.

Les personnes fortes pourront prolonger cette saison.

Les heures du bain sont de sept à onze pour la plupart des baigneurs, à midi pour les personnes affaiblies.

La durée du bain pour les personnes faibles sera de 2 à 5 minutes.

La durée prolongée du bain amènera la bronchite chez les poitrines faibles, les douleurs lombaires (dos reins), chez les leucorrhéiques, les palpitations et les constrictions gutturales hystérisiformes chez les chlorotiques.

Quand on prend deux bains par jour, il faut faire en sorte que les effets du premier bain ne viennent pas se croiser avec les effets du deuxième.

Dans le bain de mer, comme dans les bains d'eau minérale il faut se coiffer lé-

gèrement, l'eau est nuisible à la chevelure.

C'est dans ce but surtout qu'on ne devra pas oublier de mettre de la ouate dans les oreilles.

L'eau de mer étant le type des eaux minéralisées. Ce qu'on vient d'en dire peut s'appliquer aux bains d'eau minérale de même température.

BAINS CHAUDS OU TIEDES.

Ce sont les bains de 25 à 32o centigrades.

Il y a alors détente générale accompagnée d'un sentiment de bien être, dû à l'émoussement de la sensibilité, ou à l'absorption d'une certaine quantité d'eau qui diluait le sang, et ferait cesser la sensation de la soif et la sécheresse de la bouche. Ils disposent à la souplesse des solides et à la fluidité des liquides.

Ils sont bons contre la fatigue résultat du jeu excessif de la contractilité musculaire. Le bain frais sera meilleur pour combattre la fatigue causée par la température élevée.

Les tempéraments nerveux et bilieux s'en trouvent très bien.

C'est le bain de l'enfant.

Quand il est quotidien, cinq minutes suffisent, afin de ne pas émousser les enfants à l'action de ce moyen, qui devient souvent une ressource indispensable dans le traitement de leurs maladies.

Tous les deux jours, il est suffisant.

Répété chaque semaine, il est bienfaisant pour le vieillard dont l'organisation nécessite une chaleur douce. Passer cette limite, ce serait l'exposer aux congestions vers la tête.

La femme dans la période menstruelle y aura recours et reprendra ensuite son bain frais.

Le convalescent y trouvera la souplesse et la pureté de la peau, et l'apaisement de l'excitabilité nerveuse.

BAINS CHAUDS (TROP CHAUDS.)

Ce sont les bains portés à la température de 40 à 45o centigrades.

Il y a afflux du sang à la périphérie, injection de la face et des yeux particulièrement. L'excès de calorique dilate les liquides qui à leur tour dilatent les vaisseaux, d'où suractivité de la circulation, au cerveau particulièrement.

Il y a quelquefois perte assez considérable par la transpiration pour amener la syncope.

Les bains chauds ne sont pas des bains conseillés dans la pratique ordinaire de la vie, ce sont des bains médicamenteux.

Dans tous les cas, il faut conjurer l'afflux du sang au cerveau par l'application des réfugérants sur la tête.

BAINS D'ETUVES.

Secs et humides.

Comme les bains chauds ils sont médicamenteux et ne doivent être pris que sous la direction du médecin.

Pris trop souvent ils peuvent conduire à un affaiblissement assez considérable pour causer l'anémie.

REGLES A SUIVRE POUR LE BAIN.

Il ne faut jamais se permettre de prendre un bain immédiatement après le repas, il faut attendre au moins trois heures. Quo de noyades survenues pour s'être baigné quand la digestion était dans tout son travail, il se produit alors des accidents brusques qui font noyer un bon nageur dans quelques pieds d'eau !

On ne doit jamais se mettre à l'eau après une longue marche, quand le corps est en sueur ; se reposer alors et se laisser refroidir est une grande précaution.

Au lieu de se mouiller graduellement tout le corps, on plonge à différentes reprises, c'est à peu près, le seul moyen d'éviter le saisissement suffoquant qui se

produit lorsqu'on entre peu à peu dans l'eau.

Le bain étant un exercice dans l'eau, il faut remuer en tout sens, comme un nageur, afin d'aider à son action.

Le bain ne peut être de même durée pour tous.

La règle à suivre est celle-ci ; il faut sortir du bain aussitôt qu'un frisson se fait sentir, rarement il est bon de rester à l'eau après le premier frisson. Celui-ci tarde à venir selon les individus. Pour les uns quelques minutes suffisent, pour les autres un quart d'heure, pour d'autres enfin quarante minute. Les personnes qui ont des blessures feraient bien de les couvrir d'huile d'amandes pour prévenir les douleurs qui est quelquefois assez violentes.

COURRIER SCIENTIFIQUE.

LES DESINFECTANTS. — Recherches de M. le docteur Miquel sur les antiseptiques. — Le feu est le meilleur antiseptique connu.

A l'heure où tout le monde parle de désinfectants, où chacun prône son désinfectant préféré, nous avons songé à passer en revue les antiseptiques les plus connus.

Nous avons parlé déjà, à plusieurs reprises, des recherches sur les bactéries atmosphériques effectuées à l'Observatoire de Montsouris par M. le docteur Miquel. Or, ce savant a construit toute une échelle d'antiseptiques par un procédé dont il donne lui-même l'explication, et qu'il a adopté pour déterminer les poids minima des substances chimiques capables de s'opposer à l'évolution de n'importe quel germe et de quelle bactérie.

Le programme des expériences à effectuer dans ce but est fort simple. A un liquide sans cesse comparable à lui-même, il suffit d'ajouter d'abord un poids connu

d'antiseptique, puis des germes atmosphériques ou des bactéries adultes, de faire varier la quantité de la substance antiseptique jusqu'au moment où la liqueur reste indéfiniment imputrescible. Quand l'antiseptique est volatil, il contient, pour éviter toute perte de poids, de le placer avec la liqueur putrescible dans des vases scellés, en laissant au-dessus du mélange un volume d'air ou d'oxygène assez considérable pour favoriser le développement des microphytes.

Nous ne donnerons pas ici le détail des opérations du docteur Miquel, ni les chiffres de la table que ce savant a dressée. Voici seulement, dans leur ordre de nocivité pour les germes, la liste des antiseptiques étudiés :

1. L'eau oxygénée, et le bichlorure de mercure, que le docteur Miquel nomme *éminemment* antiseptiques ;
2. L'iode, le chlorure d'or, le bichlorure de platine, l'acide cyanhydrique, le brome, — substances *très fortement* antiseptiques ;
3. Le chloroforme, le bichromate de potasse, le gaz ammoniac, l'acide thymique, l'acide phénique, le permanganate de potasse, l'azotate de plomb, l'alun, — substances *fortement* antiseptiques ;
4. Le bromhydrate de quinine, l'acide arsénieux, le sulfate de strychnine, l'acide borique, l'arsénite de soude, l'hydrate de chloral, le salicylate de soude, la soude caustique, — substances *moyennement* antiseptiques ;
5. Le borate de soude, le chlorhydrate de morphine, l'alcool, — substances *faiblement* antiseptiques ;
6. L'iodure de potassium, le sel marin, la glycérine, le sulfate d'ammoniaque, l'hyposulfite de soude, — substances *très faiblement* antiseptiques.

Mais, s'il est relativement facile de détruire les bactéries contenues dans les infusions, il est infiniment plus difficile d'anéantir les germes mêlés aux poussières des appartements. M. le docteur Mi-

quel a fait par exemple, l'expérience suivante :

En plaçant des poussières sur des supports de verre suspendus par des fils de platine au centre de bonbonnes en verre vert, il a essayé sur elles l'action de divers gaz et de diverses vapeurs ; peu de ces gaz ou de ces vapeurs ont eu le pouvoir de détruire rapidement tous les microbes.

C'est ainsi que, après quinze à vingt jours d'action à la température de vingt degrés, les vapeurs de chloroforme, d'acide phénique cristallisé, de chlorure de chaux industriel, de camphre, d'éther azoteux, de sulfure de carbone, d'acide cyanhydrique, et les gaz acide sulfureux et ammoniacal, ont été trouvés inactifs.

Il n'en a pas été de même des vapeurs d'iode, de brome, de chlore, d'acide chlorhydrique et d'acide hypoazotique, lesquels ont, au contraire, détruit tous les germes après huit ou dix jours.

En somme, d'après les recherches du docteur Miquel, une atmosphère chargée, par mètre cube, de cinq grammes de brome, d'acide chlorhydrique ou de gaz nitreux, a le pouvoir d'enlever toute fécondité aux poussières qui sont restées pendant *deux* jours à son contact.

M. le docteur Miquel ajoute cependant que le meilleur antiseptique est l'application d'une température de cent cinquante degrés centigrades, (300 degrés Fahrenheit,) longtemps prolongée, toutes les fois que cette application est possible.

Si les antiseptiques vraiment puissants sont rares, comme le prouvent les expériences de M. le docteur Miquel, n'oublions pas que même les plus faibles ont dans de certaines circonstances une action très marquée, et qu'on n'en doit négliger aucun.

Nous ajouterons, par exemple, à la liste ci-dessus, les sulfates, les chlorures de zinc et de fer, qui sont des désinfectants énergiques, préconisés d'ailleurs par le comité d'hygiène.

Il ne faut pas oublier qu'il n'est pas absolument nécessaire de tuer les germes; il suffit de s'opposer leur éclosion ou à leur multiplication.

Mais, en somme, nous ne répéterons jamais trop que le feu est encore le meilleur microbicide connu. Il convient donc, quand on craint l'invasion de quelque germe, de brûler les objets que l'on a lieu de croire contaminés, et de faire usage, pour la boisson, de liquides chauds ou refroidis, mais ayant bouilli.

MAURICE DE GARVILLE.

INSTRUCTIONS CONCERNANT LES PRÉCAUTIONS A PRENDRE CONTRE LE CHOLÉRA.

Nous ne saurions mieux faire que de reproduire textuellement ce que le comité d'Hygiène de la ville de Paris vient de décréter concernant cette question importante qui nous occupe tous. Cette circulaire contient à peu près tout ce qui peut être conseillé à notre population.

Il y a un point sur lequel nous insistons; il faut admettre que l'eau est le plus puissant véhicule des germes cholériques; les précautions concernant ce breuvage alimentaire ne sauraient donc être trop exagérées. Nous insistons donc pour que le chiffre des puits soit fait, et que les scellés soient apposés sur chacun d'eux advenant l'épidémie.

Nous trouvons dans l'histoire de l'épidémie cholérique de notre pays, un fait tendant à prouver cette intimité entre le microbe cholérique et l'eau, c'est que cette épidémie a sévi chez nous, particulièrement parmi les populations riveraines de nos fleuves et de nos rivières.

La doctrine de Koch qui admet cette preuve, affirme que la sécheresse est le plus puissant destructeur du germe cholérique; aussi il est loin de recommander l'arrosage des rues en temps

épidémique; au contraire nous devrions en abstenir.

Nous recommandons à nos lecteurs la lecture de ces conseils pratiques; et si le comité de santé en faisait distribuer une copie à tous nos citoyens ce serait un point à son crédit.

HYGIÈNE INDIVIDUELLE.

En temps de choléra, les règles hygiéniques recommandées habituellement doivent être rigoureusement observées.

C'est en prenant au début les précautions les plus rigoureuses qu'on peut empêcher les épidémies locales de devenir graves ou de s'étendre.

Ces mesures sont de deux ordres: elles ont trait à l'hygiène de chacun, ou bien elles concernent l'hygiène publique.

1^o PRÉCAUTIONS A PRENDRE A L'ÉTAT DE SANTÉ.

Même dans les grandes épidémies, les personnes atteintes ne sont qu'une très rare exception et la maladie guérit souvent. Ceux qui ont peur résistent moins que les autres: il faut donc s'efforcer de conserver le calme de l'esprit.

Les fatigues. — On évitera les fatigues exagérées, les excès de travail et de plaisir, les veilles prolongées, les bains froids et de trop longue durée, en un mot toutes les causes d'épuisement.

Le refroidissement. — Le refroidissement du corps, surtout pendant le sommeil par les fenêtres ouvertes, les vêtements trop légers le soir après une journée très chaude, l'ingestion de grandes quantités d'eau froide, sont particulièrement dangereux en temps de choléra.

Des Eaux. — L'usage d'une eau de mauvaise qualité est une des causes les plus communes du choléra. L'eau des puits, des rivières, des petits cours d'eau est souvent souillée par les infiltrations du sol, des latrines, des égouts, par les résidus de fabriques. Quand on n'est pas sûr de la bonne qualité de l'eau servant aux boissons ou à la cuisine, il est pru-

dont d'on faire bouillir chaque jour plusieurs litres pour la consommation du lendemain, l'ébullition donnant une sécurité complète. On peut encore faire infuser dans l'eau bouillante une petite quantité de thé, de houblon, de centaurée, de plantes amères et aromatiques, et boire ces infusions mélangées au vin.

La boisson suivante, qui a le très grand avantage d'étancher la soif sans qu'il soit nécessaire d'en boire de très grandes quantités, doit être recommandée :

Rhum : une once et demie.

Teinture alcoolique de gentiane : un drachme.

Eau fraîche : une pinte.

Nous devons aussi recommander la filtration au charbon.

Les eaux minérales *naturelles*, dites « eaux de table », rendent dans ces cas de grands services.

Il doit être interdit aux boulangers de fabriquer le pain avec l'eau des puits placés dans les cours des maisons, lors que le voisinage des fosses des latrines et des piscines souillent fréquemment cette eau.

Il faut même renoncer complètement à se servir de ces puits en temps de choléra.

Des fruits.—Il n'y a aucun inconvénient à faire un usage modéré de fruits bien mûrs et de bonne qualité ; on doit toujours les peler et mieux encore, les manger cuits.

Des légumes.— Cette recommandation s'applique surtout aux légumes ; autant que possible, il faut les faire cuire : les salades, les radis, les produits maraîchers pourraient à la rigueur retenir quelques germes dangereux répandus à la surface du sol.

Des écarts de régime.— On doit éviter tout écart de régime et toute indigestion.

Dans toutes les épidémies de choléra, on a reconnu que les excès de boissons et l'intempérance favorisaient au plus haut point les attaques de la maladie.

Certaines personnes croient se préserver du choléra en buvant une quantité inaccoutumée d'eau-de-vie et de liqueurs alcooliques ; rien n'est plus dangereux ; l'abstention complète vaudrait encore mieux que le plus léger excès.

Boissons glacées.— Les glaces et les boissons glacées prises rapidement en pleine digestion, ou le corps étant en sueur, peuvent déterminer en tout temps des indispositions ayant quelque ressemblance avec le choléra : il faut donc en faire un usage très réservé en temps d'épidémie.

2e PRECAUTIONS A PRENDRE EN CAS DE MALADIE.

Le moindre trouble digestif peut être le prélude d'une attaque de choléra : il ne faut jamais le négliger, et appeler immédiatement le médecin. Une attaque peut être prévenue ou arrêtée par un traitement rapide.

Les gardes des infirmiers ou de toute personne attachée au service des cholériques ne dépasseront pas douze heures. Ils auront double ration de vin, et pendant la nuit du café. Tous les jours, après la visite du matin, le médecin se fera rendre compte de l'état de ces infirmiers et prescrira, lorsqu'il y aura lieu, des repos et des suspensions de fonctions.

Transmission.— C'est le plus souvent par les matières de vomissement et les selles que le choléra se propage ; ces matières ne sont pas beaucoup moins dangereuses dans les attaques les plus légères que dans les cas les plus graves. Il faut donc les désinfecter et les faire disparaître, le plus tôt possible de la chambre des malades.

On peut empoisonner toutes les latrines d'une maison en y jetant ces matières non désinfectées.

Désinfection.— Les désinfectants recommandés sont : en première ligne le sulfate de cuivre, et à son défaut le chlorure de chaux et le chlorure de zinc (1). L'acide phénique et le sulfate de fer sont insuffisants.

Vases.— Il faut d'abord mêler à chaque selle ou à chaque pinte de matières liquides :

Ou un grand verre de la solution suivante, de couleur bleu ;

(1). Le sulfate de cuivre en cristaux, ou couperose bleue, coûte moins de 10 sous ; le chlorure de chaux sec, environ 3 sous, et le chlorure de zinc liquide à 45 degrés au-dessous de 10 sous la livre.

Sulfate de cuivre du commerce ou couperose bleue : 2 onces.

Eau simple : une pinte.

Ou bien une petite tasse à café de chlorure de chaux en poudre.

Il est préférable de déposer par avance le désinfectant au fond du vase destiné à recevoir les déjections.

Linges.—Les linges de corps ou de literie souillés par les déjections doivent être plongés, avant de sortir de la chambre dans un baquet contenant cinq gallons d'eau auxquels on mêlera :

Ou deux pintes de la liqueur bleue ;

Ou bien deux tasses à café de chlorure de chaux sec qu'on noue dans un sac de toile.

On les retirera du baquet, en les tordant, au bout d'une demi-heure d'immersion dans ce liquide, qu'il suffit de renouveler tous les jours. Mais il faut remettre le linge, humide encore, au blanchisseur, qui le rincera immédiatement dans l'eau bouillante avant de le soumettre à la lessive commune.

Vêtements.—Les pièces de vêtement susceptibles d'être lavées sont soumises au même traitement. Les pièces en drap et en tissus de laine seront envoyées, avec la literie, à l'étuve dont il sera parlé plus loin.

On peut toutefois les désinfecter au soufre, de la manière suivante : on les suspend dans un cabinet vide dont toutes les ouvertures sont bien closes, on asperge le sol avec un peu d'eau, pour rendre l'air humide, et l'on y fait brûler une once de fleur de soufre par mètre cube de l'espace : le soufre sera placé dans une terrine, reposant elle-même au fond d'une cuvette à demi remplie de sable humide ; on se retirera rapidement après avoir allumé le soufre ; le cabinet ne sera ouvert qu'au bout de vingt-quatre heures.

Quand les vêtements sont profondément souillés et de peu de valeur, il est préférable de les brûler.

Planchers.—Les taches ou les souillures sur les planchers, les tapis, devront immédiatement être lavées à l'aide d'un chiffon, soit avec la solution bleue de couperose, soit avec un lait de chlorure de chaux obtenu en mêlant une cuillerée de

chlorure sec à un litre d'eau. Le chiffon sera ensuite brûlé.

Literies.—Autant que possible, les literies occupées par les malades devront être garnies de larges feuilles de papier goudronné ou de journaux pour prévenir la souillure des matelas. Ces papiers seront détruits par le feu.

Les matelas tachés ou souillés devront être humectés, à l'aide d'un chiffon ou d'un tampon d'ouate, avec la solution bleue étendue de cinq fois son volume d'eau, ou avec la solution de chlorure de chaux (une cuillerée à café de chlorure sec par pinte d'eau).

Ces matelas pourront dès lors être enlevés sans danger par des voitures spéciales et désinfectés dans des étuves, soit par la vapeur, soit par l'air chauffé à 110 degrés environ.

En l'absence d'appareils ou d'établissements aménagés à cet effet, les matelas devront être étalés sur des chaises dans une chambre close, et exposés pendant vingt-quatre heures aux vapeurs résultant de la combustion d'une once au moins de soufre par mètre cube du local (soit 1 kilogramme de soufre pour une chambre longue de 4 mètres, large de 5 mètres, haute de 3 mètres).

Cabinets.—Deux fois par jour, dans les maisons où s'est produit un cas de choléra, on versera dans la cuvette des cabinets, un pot de la liqueur bleue, ou deux tasses de chlorure de chaux sec délayé dans une pinte d'eau.

Tuyaux d'évier.—Une tasse à café de la liqueur bleue ou de chlorure de zinc liquide à 45 degrés devra être versée chaque soir dans les tuyaux d'évier, les plombs, les conduites des eaux ménagères.

Siphons.—Partout où il sera possible, on établira sur le trajet des tuyaux de chute des siphons ou tubes en plomb ou en grès recourbés en U, afin d'empêcher le reflux des gaz de l'égout dans l'intérieur des maisons.

Ordures ménagères.—Les ordures ménagères et les rebuts de cuisine devront être gardés dans une caisse bien fermée, à couvercle ; chaque jour on répandra à leur

surface soit un demi-verre de solution de couperose bleue, soit une ou deux cuillères de chlorure de chaux en poudre.

Ces débris seront descendus chaque soir dans une caisse métallique bien close, établie par le propriétaire dans le cour de chaque maison ; on en saupoudrera la surface avec du chlorure de chaux avant la nuit. Chaque matin, cette caisse serait vidée dans les charrettes publiques par les soins des employés de la voirie, qui déposeraient une certaine quantité de chlorure de chaux au fond de la caisse vide pour la désinfecter.

HYGIENE PUBLIQUE.

En ce qui concerne l'hygiène publique, les prescriptions indiquent le danger des agglomérations d'hommes sur un même point, de l'accumulation des fumiers ou résidus industriels en décomposition ; elles signalent la nécessité d'opérer les vidanges avec un redoublement de précaution, afin d'éviter les émanations.

La déclaration immédiate des cas de choléra survenus dans une maison doit être obligatoire ; une réglementation rigoureuse devra être appliquée aux hôtels ou logements garnis, dont les chambres occupées par un cholérique ne pourront être livrées à un autre occupant qu'après une désinfection complète.

L'administration municipale aura à surveiller les maisons ou établissements quelconques dans lesquels un ou plusieurs cas de choléra se seront produits. Les postes de police tiendront gratuitement des désinfectants à la disposition des personnes du quartier.

Des ambulances seront préparées soit dans les hôpitaux, soit dans des baraquements spécialement consacrés à ce service.

EAUX MINÉRALES A L'ÉPIPHANIE.

En juillet dernier, l'un de nous a visité le charmant village de l'Épiphanie et a constaté que des travaux considérables sont à se faire pour transformer les sources d'eaux minérales de cette localité en une station d'été les plus attrayantes. Le goût de ces eaux est agréable et l'on sait

qu'elles sont chargées de chlore et de soufre et par là riches en qualités thérapeutiques.

Dès que l'on aura une analyse établissant leurs qualités chimiques une communication immédiate en sera faite à nos lecteurs.

LES EPIDEMIES CHOLÉRIQUES.

La France, depuis 50 ans, a subi quatre épidémies de choléra.

La première partie de l'Inde, après avoir ravagé l'Europe, fit son apparition en France par Calais en 1332, et fit à Paris 18,406 victimes.

La seconde fois, le fléau, parti également des Indes, entra de nouveau par Calais.

Paris lui paya un tribut de 16,164 morts. C'est l'épidémie de 1849.

La troisième épidémie de choléra vint des provinces baltiques, où il était resté à l'état latent.

Il fit son entrée en France en 1853, et ravagea Paris pendant quatorze mois y causant 9,219 décès.

Le quatrième, enfin, eut deux périodes en France.

Venu de la Mecque, le choléra entra à Marseille, en 1865, d'où il sauta à Paris ; cette première période fit 6,000 victimes.

Quelques mois après, un second réveil du fléau, que l'on croyait disparu, emporta encore plus de 7,000 personnes, et quelques cas isolés se montrèrent ensuite jusqu'en 1867.

LA PENSION DE M. PASTEUR.

Le gouvernement français accorde à M. Pasteur, une pension annuelle de 25,000 fr. Cette pension est en outre reversible sur la femme et les enfants du savant chimiste.

On peut ne pas partager toutes les opinions de M. Pasteur, on peut même en combattre quelques-unes, mais il n'est personne qui ne rende hommage aux services qu'il a rendus à la science, à l'industrie, à la fortune publique, et partout, au

sein du parlement comme au dehors, on applaudira certainement à l'expression de la reconnaissance nationale.

MEMENTO D'UNE MÈRE.

Le bain de l'enfant doit toujours être pris dans le courant de la matinée, et doit toujours être plus tiède que froid.

L'après midi, il expose au refroidissement, puisque c'est alors que se fait la promenade le plus souvent.

Défendez d'une manière absolue le bain le soir, il est à notre connaissance que depuis quelques jours seulement, deux jeunes garçons, bons nageurs d'ailleurs, se sont noyés, en se baignant après le repas; la mort ici arriva par un trouble subit et violent de la digestion.

A LA VEILLÉE.

BAIN. — Un remède préventif, pour les personnes propres; — un curatif, pour les gens sales.

SINAPISME. — Un cataplasme devenu éragé.

C'est en cour d'assises que cela se passe.

Le Président : Enfin il est prouvé que vous avez empoisonné votre femme avec du laudanum.

Le prévenu : Oh! non, mon président, je lui en ai donné une dose trop forte, voilà tout.

Le président : Mais ce n'est pas une circonstance atténuante, tant s'en faut.

Le prévenu : Si fait, mon président, en y mettant de la complaisance, vous pourriez ne me condamner que pour exercice illégal de la médecine...

— Fais-moi peur, disait B... à M...

— Pourquoi cela ?

— J'ai le hoquet... si tu me fais peur, cela passera tout de suite.

— Eh bien!... (*Avec force.*) prête-moi cinq cents francs.

— Hein!... merci, c'est passé.

Il y a des quartiers de Paris où le choléra est attendu avec impatience, nous sifflons M. Aurélien Scholl, dans l'*Évènement* :

Un observateur qui se serait trouvé hier matin sous la tonnelle de la Boule-

Verte, quartier Rochechouart, aurait pu surprendre le dialogue suivant :

Un ménage pauvre consommait un *ordinaire* :

— Tu ne sais pas, Pélagie, disait le mari, on va nettoier le passage et désinfecter les logements...

— Crois-tu ?

— On va faire couler de l'eau dans le ruisseau qui est au milieu.

— Il n'est que temps.

— Le propriétaire sera obligé d'aérer les sous-sols.

— Enfin, les enfants pourront respirer.

— Il y aura des médecins pour nous soigner gratis.

— Quelle veine !

— Et ce n'est pas tout... Tu peux voir c'est sur le journal : « Des voitures seront mises à la disposition des malades. »

— Des voitures ?

— Comme je te le dis.

— Quel malheur, si nous n'allions pas être malades !

Le choléra continue à inspirer les nouvelles à la main. Nouvel exemple tiré du *Charivari* :

Une vieille cousine veut à toute force marier le jeune vicomte de la Panne. Après plusieurs propositions assez mal reçues, la respectable demoiselle arrête enfin son choix sur un parti qu'elle présente au jeune homme comme des plus avantageux :

— Une fillette charmante, bien élevée, etc., etc. Beaucoup d'etc.

Le vicomte, qui se défend vigoureusement, trouve la dot un peu faible.

— Mais, riposte la cousine, la jeune personne a des espérances superbes...

— Oh ! oui, des espérances... à longue échéance. Merci bien !

— Mais non, des espérances... sérieuses toute la famille habite Toulon.

Mme Chapuzot arrive, offaréc, chez son médecin.

— Venez vite ! ma fille se tord ; je crois qu'elle a le choléra.

— Vraiment ?

— Oui, c'est en mangeant des fruits ; vous comprenez, elle aura avalé un crobe.

— Vous voulez dire ; un microbe ?

— Oh ! ce doit être un crobe entier ; pensez donc, quand on est dans ces états-là !...